Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 28 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit octobre à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 22 octobre 2021

Nombre de conseillers présents : 10 Date d'affichage et de

Nombre de conseillers votants : 14 Publication : 2 novembre 2021

<u>Etaient présents</u>: Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozenn MAHEVO, Christophe SAMZUN, Marie-Josée JUGEAU, Aurélie BAUR et Yolaine DE CRUZ.

<u>Absents excusés ayant remis pouvoir</u>: Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT, Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN, Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN et Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie-Josée JUGEAU.

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Sylvie LE PAN

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*

1) VALIDATION OPERATIONS ENROBES 2021: MARCHE PUBLIC POUR TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé le 6 octobre 2021 concernant des travaux divers de voirie pour l'année 2021 et dont le montant maximum a été fixé à 200 000.00 euros hors taxes.

Le lancement de cette opération a été possible en vertu de l'article L.2122-22-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui indique qu'aucune intervention du conseil municipal n'est requise, en particulier pour autoriser l'exécutif à lancer la procédure de passation. Par contre, la signature du marché avec une entreprise est soumise à l'accord du conseil municipal.

Les travaux définis dans le marché public concernent la réfection de plusieurs routes de la commune qui nécessitent une remise en état. Une intervention était donc nécessaire rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers.

Un appel d'offres a donc été déposé sur la plateforme Mégalis et publié dans les quotidiens Ouest France et Télégramme, ainsi que sur le site https://centraledesmarches.com, le 6 octobre 2021. Les entreprises pouvaient faire acte de candidature jusqu' 22 octobre 2021 à 12 heures.

Les critères de notation ont été fixés comme suit : sur une note de 100 points, 70 points pour le prix et 30 points pour la valeur technique.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 octobre 2021, a procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des offres des trois entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres.

Au regard des critères de notation, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour ce marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché pour travaux de réfection de voirie à l'entreprise EUROVIA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché pour travaux de réfection de voirie,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'élaboration du budget 2021.

2) TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la voirie et autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération.

Les travaux envisagés concernent les enrobés des routes de :

- Grand Cosquet
- Bordehouat
- Kerdavid

_

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 143 394.25 euros Hors Taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du dispositif entretien de voirie hors agglomération. Les travaux débuteront durant le mois de novembre 2021.

3) TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DU NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE FORFAITAIRE CONCERNANT LA « VOIRIE, AMENAGEMENT ET MOBILIERS URBAINS » - AIDE FORFAITAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la voirie et autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération.

Les travaux envisagés concernent les enrobés des routes de :

- Kervic
- Keroulep

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 73 365.50 euros Hors Taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du nouveau dispositif d'aide forfaitaire concernant la « voirie, aménagement et mobiliers urbains » pour l'année 2021.

Les travaux débuteront durant le mois de novembre 2021.

4) TARIFS 2022

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le 20 octobre 2021, Monsieur Maurice GAULAIN, Adjoint délégué aux Finances, donne lecture des propositions d'ouverture/fermeture du gîte et du camping, et des tarifs 2022.

<u>Gîte de Lannivrec et autres services</u>: Ouverture du vendredi 8 avril 2022 au lundi 7 novembre 2022 inclus <u>Camping de Port-Andro</u>: Ouverture du mercredi 25 mai 2022 au vendredi 30 septembre 2022 inclus

Camping de Port-Andro	2022		
Réservation	21.00€		
(payante pour tout séjour supérieur à 7 nuits, non déductible, non remboursable)			
1 ^{er} Emplacement réservé	3.50 € par jour		
2 ^{ème} emplacement – forfait journalier	18.00 € par jour		
3ème emplacement – forfait journalier	20.00 € par jour		
4ème emplacement et plus – forfait journalier	22.00 € par jour et par emplacement		
Par personne	4.60 € par jour		
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit		
Enfant de 4 à 12 ans	3.10 € par jour		
Voiture / Camping-car / Moto/Remorque/Remorque bateau	1.60 € par jour par véhicule		
Chien	1.40 € par jour		
Garage mort (Forfait dû pour non-respect des dates de réservation, que ce soit à l'arrivée ou au départ) Par jour, les trois premiers jours Par jour, au-delà des trois premiers jours	11.00 €		
Pai jour, au-ueia des trois premiers jours	11.00 € 21.00 €		
Tarif congélation	0.50 € la congélation		
Tarif saisonnier sur présentation d'un contrat de travail sur la commune de Locmaria	50 % sur le séjour		
Gîte	2022		
 Réservations obligatoires pour les groupes supérieurs à 10 personnes Arrhes: 50 % du séjour au moment de la réservation seront à verser Ces arrhes ne seront pas remboursées si le séjour n'est pas annulé au minimum 15 jours auparavant 			
Lit en Gîte de 10 et 18 lits (taxe de séjour non comprise)	13.00 € par personne		
Lit en Chambre (chambre de trois lits, taxe de séjour non comprise)	16.00 € par personne		

Location d'une paire de draps	12.00 €
Autres services proposés	2022
Service Laverie	
- Lave-linge	7.00 €
- Sèche-linge	5.00 €
- Dose lessive	1.00 €
Autres services proposés	2022
Tennis	-
- Heure	8.00 €
- 10 heures	60.00€
- Avec système de caution pour la remise de la clé	100.00 € de caution
- Heure Bellilois	GRATUIT
- Hors saison, en dehors des dates d'ouverture du site	GRATUIT
- <u>Douches municipales</u>	
- La douche	2.90 €
- Carnet de 10 douches	27.00 €
Belle Île Camper Vans	2022
Forfait annuel douches municipales	450.00 €
Location salle Polyvalente de Lann-Ivrec	2022
<u>`</u>	2022
<u>Salle sans cuisine</u> (une ou deux journées) - du 1 ^{er} avril au 30 septembre	160.00 €
- du 1 ^{er} octobre au 31 mars	210.00 €
Salle avec cuisine (une ou deux journées)	210.00 €
- du 1 ^{er} avril au 30 septembre	350.00 €
- du 1 ^{er} octobre au 31 mars	400.00 €
Caution requise	300.00 €
Gratuité de la mise à disposition des associations dont le siège social est sur la commune	
Garderie Municipale	2022
Horaires d'ouverture de la garderie : 7 heures 30 – 8 heures 35 et 16 heures 30 – 18 heures 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Garderie	0.25 € le ¼
(Facturation à partir de 10 heures de présence à la garderie)	d'heure – Tout ¼ d'heure
(racturation a partir de 10 neures de presence à la gardene)	entamé est dû
Droit de Place	2022
Marché Place Abeille Flandre, le mètre linéaire :	
- Emplacement sans eau ni électricité	1.20 €
- Emplacement avec eau ou électricité	1.70 €
- Emplacement avec eau et électricité	3.70 €
Photocopies et télécopies	2022
Photocopie (unité)	
- La copie « noir & blanc » verso	0.25 €
- La copie « couleur » verso	0.45 €
<u>Télécopie</u> Envoi :	
- La première page	2.20 €
- La première page - Par page suivante	1.50 €
Réception :	1.55 €
- La première page	1.50 €
- Par page suivante	0.70€
Divers matériels	2022
<u>Barnums</u>	
- Location pour les associations hors commune	15.00 € le barnum
- Location pour les associations de la commune de Locmaria	10.00 € le barnum
- Caution par barnum	200.00€
<u>Crêpières (billigs)</u>	E OO £ la billia
- Location	5.00 € la billig

- Caution par billig	100.00€
TERRASSES le m² par an pour une occupation	2022
Commerces à l'année :	
Terrasse non couverte	10.00 € le m²
<u>Commerces saisonniers</u> :	
Terrasse non couverte	30.00 € le m²
CONCESSIONS CIMETIERE	2022
Les concessions de terrain :	
Concession de 15 ans renouvelable	80.00 €
Concession de 20 ans renouvelable	110.00 €
Concession de 30 ans renouvelable	150.00 €
Colombarium	
Concession de 15 ans renouvelable	80.00€
Concession de 20 ans renouvelable	110.00 €
Concession de 30 ans renouvelable	150.00 €

Les dates et tarifs sont adoptés à l'unanimité.

5) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1er NOVEMBRE 2021

Le tableau des effectifs est établi comme suit à compter du 1^{er} novembre 2021 :

	Tablea	u des e	effectif	s aı	u 1 ^{ER} n	ovemb	re 2021	
				Age	nts Titulaire	es à temps c	omplet : 9	
Nombre d	itulaire: : 11	s ou	Agent Titulaire à temps non complet : 1					
•	ag.a 00 .			Agent Stagiaire à temps non complet : 1				
Numéro et date de délibération créant l'emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire poste	e du	Missions	Poste vacant depuis le	Poste	occupé
							Statut	Temps de travail
Filière administrativ	<u> </u> e							
Délibération n° 5 du 05.05.2009	Attaché	А	35H00		Secrétariat des Elus, Assistance à l'autorité territoriale, Budgets, marchés publics et subventions, Conseils municipaux	03.07.2018		
Délibération n° 5 du 16.11.2016	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	С	35H00		Officier de l'Etat Civil, Ressources humaines, service Elections		Titulaire	100 %
Délibération n° 11 du 21.09.2017	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	С	35H00		Responsable urbanisme		Contractuelle du 04.10.2021 au 03.10.2024	100 %

Délibération 21.09.2017	n°	12	du	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	С	35H00	Responsable service comptabilité		Titulaire	80 %
Délibération 20.09.2018	n°	6	du	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	С	35H00	Agent chargé de l'accueil de la Mairie et des affaires courantes		Titulaire	100 %
Délibération 24.11.2004	n°	4	du	Adjoint Administratif Territorial	С	18H00	Agent en charge de l'Agence Postale		Stagiaire	51 %
Filière tec		-		I A		251126	D/5/			40000
Délibération 21.09.2017	n°	6	du	Agent de Maîtrise Principal	С	35H00	Référent sécurité, Maintenance et entretien des équipements communaux, gestion administrative sites de Lannivrec et Port-Andro		Titulaire	100 %
Délibération 21.09.2017	n°	9	du	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	С	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière	19.01.2021		
Délibération 25.02.2016	n°	3	du	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	С	35Н00	Entretien site de Lannivrec, bâtiments communaux et espaces verts		Titulaire	100 %
Délibération 21.09.2017	n°	10	du	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	С	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %
Délibération 20.09.2018	n°	3	du	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	С	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %
Délibération 18.11.2020	n°	11	du	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	С	21H00	Agent propreté des locaux communaux, école et restaurant scolaire		Titulaire	100 %
Délibération 20.09.2018	n°	4	du	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	С	2H00	Agent d'entretien école		Titulaire	100 %

Délibération	n°	7	du	Adjoint	С	35H00	Entretien des		Titulaire	100 %
20.09.2018				Technique			espaces verts			
				Territorial			et bâtiments			
							communaux,			
							Agent			
							d'accueil gîte			
							et camping,			
							remplaçant			
							Agence			
							Postale et			
							restaurant			
							scolaire			
Délibération	n°	18	du	Adjoint	С	10H00	Agent	01.04.2018		
29.10.2003				Technique			d'entretien			
				Territorial			des locaux			
							communaux			
Filière soc	iale	•								
Délibération	n°	8	du	ASEM	С	33H00	Assistance au		Titulaire	100 %
21.09.2017				Principal de			personnel			
				1 ^{ère} classe			enseignant			
Filière ani	mat	tion								
Délibération	n°	5	du	Agent	С	6H00		20.09.2018		
07.09.2005				Territorial						
				d'Animation						

6) RAPPORT D'ACTIVITE 2020 MORBIHAN ENERGIES POUR INFORMATION

Le rapport d'activités 2020 de Morbihan Energies a été mis à disposition des conseillers municipaux. Les élus étaient invités à en prendre connaissance avant cette réunion. Monsieur le Maire indique que ces documents sont toujours à disposition à l'accueil de la mairie.

7) <u>INFORMATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 11</u>

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 6 du 3 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

136. <u>Décision du 11.10.2021</u> Manutan Montant : 3 567.60 euros TTC

Abri bus

137. <u>Décision du 22.10.2021</u> Orange Montant : 1.20 euros TTC

Téléphone portable

138. <u>Décision du 22.10.2021</u> Garczynski Traploir Montant : 23 668.00 euros TTC

Achats de décorations de Noël et Installation

139. <u>Décision du 26.10.2021</u> Aboud Bâtiment Montant : 12 420.00 euros TTC

Evacuation et mise en décharge tas de terre

DIVERS

- Cérémonie du 11 novembre : La messe aura lieu à 10 heures et sera suivie de l'hommage au Monument aux Morts

La séance est levée à 20 heures 32.